

## Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)

### Co-développement international long métrage et série audiovisuelle

- ▶ [Co-Développement de long métrage cinéma](#)
- ▶ [Co-Développement de fiction TV/SMAD](#)
- ▶ [Co-développement de film documentaire \(TV/web > 26 minutes ou cinéma\)](#)

### Pièces à fournir pour le dépôt :

#### ▶ Co-Développement de long métrage cinéma

- ⇒ **Un dossier artistique comprenant :**
  - Une note générale de la production présentant le projet,
  - Une note d'intention du cinéaste,
  - Un synopsis court,
  - Un synopsis long de 10 à 12 pages minimum et 3 séquences dialoguées **OU** Un scénario avec une continuité dialoguée,
  - La présentation et la filmographie de la société de production,
  - Une fiche de présentation du(des sociétés de co-production internationales,
  - Un curriculum vitæ du(des scénariste(s) et/ou du réalisateur.trice,
  - Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur.e est aussi le réalisat.eur.rice),
  - Si possible, un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
  - Toutes autres pièces jugées utiles par la production.
- ⇒ **Le dossier financier comprenant :**
  - La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (disponible en ligne),
  - Un devis prévisionnel de développement faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée),  
**Rappel :** si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales,
  - Un plan de financement de développement (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
  - Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties, ou copie contrat d'option, qui fait apparaître le MGE (Minimum Garanti d'Écriture Plancher).
  - la copie du(des contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
  - Toutes autres pièces jugées utiles par la production.
- ⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**



- **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- La fiche technique à télécharger sur la plateforme et à compléter dûment, similaire à celle présente dans le dossier artistique et financier.
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties, ou copie contrat d'option, qui fait apparaître le MGEP(Minimum Garanti d'Écriture Plancher).
- le cas échéant, la copie du des contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
- Le contrat de co-développement international en français,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'oeuvre originale concernée (à déposer dans la rubrique 'Autre pièce'),
- Si l'auteur.e/réalisat.ice.eur réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
- Un R.I.B. de la société déposant la demande,
- Un kbis de moins de 3 mois.



## ►Co-Développement de fiction TV/SMAD

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note générale de la production présentant le projet,
- Une note d'intention de réalisation,
- Un synopsis,
- Le scénario du premier épisode, et les traitements pour les épisodes suivants,
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Un curriculum vitæ/filmographie du/des scénariste(s) et/ou du réalisateur.trice,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur.e est aussi le réalisat.eur.rice),
- Un story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation,
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **Le dossier financier comprenant :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (disponible en ligne),
- Un devis prévisionnel de développement faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée),  
**Rappel :** si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales,
- Un plan de financement de développement (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties, ou copie contrat d'option, qui fait apparaître le MGEP(Minimum Garanti d'Écriture Plancher).
- la copie du.des contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**

• **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- La fiche technique à télécharger sur la plateforme,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'oeuvre originale concernée déposer dans la rubrique 'Autre pièce'),
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),  
- le cas échéant, la copie du.des contrat.s de co-production,
- Si l'auteur.e/réalisat.rice.eur réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
- Le contrat de co-développement international en français,
- Un R.I.B. de la société déposant la demande,
- Un kbis de moins de 3 mois.



►Co-développement de film documentaire (TV/web > 26 minutes ou cinéma)

⇒ **Un dossier artistique comprenant :**

- Une note générale de la production présentant le projet,
- Une note d'intention de réalisation,
- Un synopsis court,
- Un synopsis détaillé du projet permettant d'appréhender le déroulement de l'œuvre, d'évoquer ses séquences, sa temporalité, de mettre en scène ses personnages et ses lieux,
- Un premier séquencier ou descriptif détaillé de l'œuvre imaginée (pour les séries, un premier séquencier détaillé au moins pour le premier épisode),
- Une note sur les travaux de développement à mener (repérages, recherches de personnages, essais techniques ou de mises en scène, réalisation d'un teaser ou d'un pilote, tournages de séquences à titre conservatoire, recherches de partenaires financiers...),
- La présentation et la filmographie de la société de production,
- Une fiche de présentation du(des sociétés de co-production internationales,
- Un curriculum vitæ/filmographie du(des scénariste(s) et/ou du réalisateur.rice,
- Un lien vers des précédentes réalisations (si l'auteur.e est aussi le réalisat.eur.rice),
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **Le dossier financier comprenant :**

- La fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (disponible en ligne),
- Un devis prévisionnel de développement faisant apparaître les dépenses détaillées en Bretagne dans une colonne à part (merci de bien préciser 'Bretagne' dans l'intitulé de la colonne dédiée),  
Rappel : si le siège social de votre société n'est pas implanté en Bretagne, vous ne pouvez pas y déclarer des charges sociales,
- Un plan de financement de développement (merci d'y indiquer ce qui est acquis ou non),
- Une copie du contrat de cession daté et signé par toutes les parties, ou copie contrat d'option, qui fait apparaître le MGEP(Minimum Garanti d'Écriture Plancher).
- la copie du.des contrat.s de co-production en cas d'avis favorable du comité de lecture, le dépôt du contrat sera obligatoire.
- Toutes autres pièces jugées utiles par la production.

⇒ **ATTENTION : Seuls les documents présents dans le dossier artistique et financier (à réunir en un seul PDF) seront présentés au comité de lecture.**

• **Les pièces administratives suivantes à déposer à part sur la plateforme :**

- La fiche technique à télécharger sur la plateforme,
- Pour un projet d'adaptation, l'autorisation de l'ayant-droit de l'œuvre originale concernée (à déposer dans la rubrique 'Autre pièce'),
- Une copie du contrat de cession signé avec l'(les) auteur(s) et/ou le(s) réalisateur(s),
- le cas échéant, la copie du.des contrat.s de contrat de co-développement international en français,





- Si l'auteur.e/réalisat.ice.eur réside en Bretagne, une attestation (datée de moins d'un mois et signée) sur l'honneur rédigée en son nom confirmant la possession de son domicile FISCAL en Bretagne,
- Un R.I.B. de la société déposant la demande,
- Un kbis de moins de 3 mois.



1c-1d avenue Bellefontaine - 35510 Cesson-Sévigné – FRANCE

**cinema.bretagne.bzh**

